

DOSSIER D'IMMEUBLE COLLECTIF

RECENSEMENT
DE LA
POPULATION

IMPRIMÉ
NUMÉRO

4

À remplir
par l'agent
recenseur.

Numéro du district
de recensement

Rang de l'immeuble
dans le district

Cachet de la mairie :

1990

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

- Vous établirez un dossier d'immeuble collectif pour tout immeuble au sens du recensement comprenant **au moins deux logements d'habitation**.
- Dans le cas d'un bâtiment comportant plusieurs cages d'escalier, vous établirez **un dossier d'immeuble** pour **chacune des cages d'escalier** en indiquant ci-dessous de la façon la plus précise sa localisation dans le bâtiment.

ADRESSE PRÉCISE : N° Rue (ou lieu-dit) :

Commune : Département :
(pour Paris, Lyon, Marseille, précisez l'arrondissement)

Donnez toutes autres indications permettant de repérer l'immeuble, en particulier lorsque plusieurs dossiers se réfèrent à la même adresse. Exemple : bâtiment C, escalier gauche.

- Vous établirez la **liste des logements d'habitation de l'immeuble** en pages 2 et 3 après achèvement de la collecte, à raison d'une ligne pour chaque logement des catégories 1 à 4 énumérées en page 1 de la feuille de logement (FL).
- Certains logements peuvent avoir été transformés en **locaux à usage exclusivement commercial ou professionnel**. Ils ne doivent être mentionnés qu'en page 4 du présent imprimé.
- Vous vous reporterez de même à la page 4 si vous constatez l'existence de logements utilisés pour **l'hébergement de communautés**.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES LOGEMENTS D'HABITATION ET DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

À remplir par l'agent recenseur

(1) Nombre de résidences principales (catégorie 1)	(2) Nombre de logements occasionnels (catégorie 2)	(3) Nombre de résidences secondaires (catégorie 3)	(4) Nombre de logements vacants (catégorie 4)	Nombre total de logements d'habitation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

À remplir par
l'agent recenseur

À remplir par la mairie

(5) Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste 1 de la FL seulement)	(6) Nombre d'imprimés n° 2 supprimés <i>(faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés)</i>	(7) Nombre d'imprimés n° 2 ajoutés <i>(bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi)</i>	(8) Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés	(9) Population après réintégrations $(9) = (5) - (6) + (7) + (8)$
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

LISTE DES LOGEMENTS D'HABITATION

À remplir par l'agent recenseur					À remplir par la mairie		
Rang du logement 1	Localisation dans l'immeuble (étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) 2	Nom de l'occupant 3	Catégorie de logement (1 à 4) [voir FL] 4	Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste 1 de la FL seulement) 5	Nombre d'imprimés n° 2		Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés 8
					supprimés (faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés) 6	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi) 7	
01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							
08							
09							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
Total de la page 2							

à reporter : - page 1 si l'immeuble ne comprend pas plus de 30 logements ;
- au bas de la page 3 si l'immeuble comprend plus de 30 logements.

À remplir par l'agent recenseur					À remplir par la mairie		
Rang du logement 1	Localisation dans l'immeuble (étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) 2	Nom de l'occupant 3	Catégorie de logement (1 à 4) [voir FL] 4	Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste 1 de la FL seulement) 5	Nombre d'imprimés n° 2		Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés 8
					supprimés (faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés) 6	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi) 7	
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
<p>Total partiel (lignes 31 et suivantes)</p> <p>Report du total de la page 2</p>							
<p><i>Si l'immeuble comprend plus de 60 logements, vous le fractionnez en deux (ou plusieurs) portions, chacune constituant un Immeuble au sens du recensement et faisant l'objet d'un dossier séparé.</i></p> <p>Total général (à reporter page 1)</p>					<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

(questions 2, 5 et 9 de la feuille de logement)

- Certains occupants peuvent ignorer la réponse aux questions 2, 5 et 9 ou répondre de façon inexacte.
- Vous déterminerez la réponse exacte en interrogeant les habitants ou le gardien.
- Vous pourrez consulter la mairie, qui dispose en principe de la liste des immeubles appartenant à un organisme HLM.

2 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE

- Avant 1915 1
- de 1915 à 1948 2
- de 1949 à 1967 3
- de 1968 à 1974 4
- de 1975 à 1981 5
- 1982 ou après 6
- Immeuble en cours de construction partiellement habité 7

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée, ou de la partie habitée la plus importante.

5 L'IMMEUBLE APPARTIEN-T-IL À UN ORGANISME HLM ?

- OUI 1
NON 2

9 COMBUSTIBLE PRINCIPAL UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE DE L'IMMEUBLE (pour les immeubles équipés d'un chauffage central collectif)

Cochez une seule case.

- Chauffage urbain 1
- Gaz de ville ou de réseau 2
- Fioul (mazout) 3
- Electricité 4
- Gaz en bouteilles ou citerne 5
- Charbon 6
- Bois 7

LISTE DES LOGEMENTS TRANSFORMÉS EN LOCAUX À USAGE EXCLUSIVEMENT COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Exemples : entrepôt, atelier, cabinet médical, ensemble de bureaux, etc.

Si l'immeuble comporte de tels locaux, vous les mentionnerez ci-dessous en précisant la nature et la localisation (en particulier le ou les numéros d'étage) de chacun d'entre eux.

- N'établissez aucune feuille de logement pour ces locaux.
- Ne portez en aucun cas ces locaux sur la liste des logements d'habitation ni dans le tableau récapitulatif page 1.

LISTE DES COMMUNAUTÉS

Exemples : communauté religieuse, foyer de travailleurs, foyer d'étudiants, etc.

- En principe, vous n'avez à recenser que des logements. Les communautés ont été recensées avant que vous ne commenciez votre travail et figurent sur le bordereau de district qui vous a été remis.
- Il est cependant possible que vous découvriez dans l'immeuble un local utilisé pour l'hébergement d'une communauté mais ne figurant pas sur le bordereau de district.
 1. Si la communauté concernée n'occupe **qu'un seul logement**, vous recenserez ce dernier comme un logement ordinaire à l'aide d'une feuille de logement et de bulletins individuels. Vous porterez ce logement sur la liste des logements d'habitation.
 2. Si la communauté concernée occupe **au moins deux logements** :
 - Signalez son existence au délégué de l'INSEE qui déterminera la façon de recenser le local correspondant.
 - Indiquez ci-dessous la nature et la localisation dans l'immeuble de cette communauté.
